

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT

50

COMMUNE DE : ARCAMBAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Autres domaines de Compétences des Communes

Séance du 14 avril 2026, à 20 heures 30
Délibération n° : 2026/04/03

Objet : Vote des Taux de taxes locales 2026

Le 14 avril 2026, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick Marthe, doyen de l'Assemblée.

Présents : Victoria Abounnasr, Joana Alves, René Destrel, Jérôme Dietsch, Corinne Dupin, Pauline Duroy, Bruno Faure, Bruno Labarthe, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Virginie Prieur, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec procuration : Caroline Foucher pourvoir à Hélène Thomas

Secrétaire de séance : Virginie Prieur

Par délibération n°2024/04/02 du 20 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé pour 2024 les taux des impôts à :

TH : 9.30 %
TFPB : 43.49%
TFPNB : 131.62 %

L'article 116 de la Loi de finances pour 2026 renforce la possibilité de majoration sans lien du taux de THRS crée en loi de finances pour 2024 en doublant le niveau de majoration sans lien autorise.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2024 dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et de les porter à :

TH : 9.99 %
TFB : 43.49 %
TFPNB : 131.62. %

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme DIETSCH

